



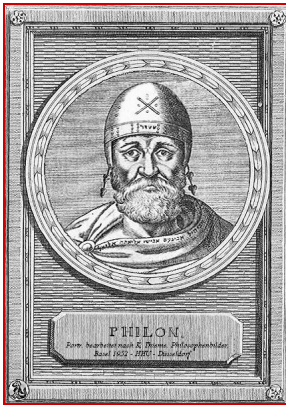
La synagogue d'Ostie

Une communauté influente et redoutée

Les Juifs dans l'Empire romain

Les juifs - ou plutôt, pour les Romains, des Iudaei, "Judéens", habitants de la Judée - ont le droit de respecter leurs coutumes et de pratiquer leur religion, quand elles ne sont pas en contradiction avec les lois romaines. De plus, certaines mesures dérogatoires permettent aux juifs de respecter les impératifs de leur foi et de leurs pratiques culturelles. Le monothéisme juif exerce même, pendant les deux premiers siècles de notre ère, une séduction réelle. Les conversions au judaïsme n'ont rien d'exceptionnel. Face à ce phénomène, dans une ville qui devient de plus en plus cosmopolite, l'élite intellectuelle et politique romaine manifeste son inquiétude.

-59 **Cicéron**, dans sa plaidoirie *Pour Flaccus*, présente les juifs comme un véritable groupe de pression. L'orateur défend Lucius Tiberius Flaccus, accusé d'avoir détourné l'or collecté par les juifs de la province d'Asie pour le temple de Jérusalem.



-27 **Philon d'Alexandrie**, historien juif, met l'accent sur la bienveillance de l'empereur Auguste (*Legatio ad Gaium*, 154 - 158). Il ne constate pas d'incompatibilité entre la pratique religieuse juive et "la piété envers la famille d'Auguste" (*In Flaccum*, 49). Les juifs ne sont pas soumis à l'obligation de rendre un culte à l'empereur dans leurs temples mêmes. Mais ils font des sacrifices en son honneur.

-14 **Tibère** adopte une politique plus hostile aux religions orientales. Craignant le prosélytisme, il ne souhaite pas voir se convertir des membres de la haute société romaine et prend des mesures qui concernent aussi bien les cultes égyptiens que le culte juif.

9 **Tibère** fait expulser les juifs pérégrins de Rome.

37 **Caligula**, obsédé par le désir d'être déifié de son vivant, donne l'ordre de placer sa statue dans tous les temples, et donc dans les synagogues. Des Grecs de Césarée, hostiles aux juifs, lui font savoir que tel n'est pas le cas au Temple de Jérusalem – dans le "Saint des Saints".

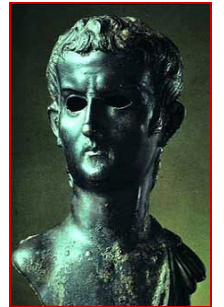
Philon d'Alexandrie note : "L'enjeu n'était pas mince, en effet : il y allait du bouleversement, de l'asservissement, de la ruine complète non seulement pour les juifs qui habitent la Terre Sainte, mais pour ceux du monde entier." (*Legatio ad Gaium*, 330).

Le gouverneur de Syrie comprend les dangers de cette décision et fait volontairement traîner les choses en longueur.

Le projet est abandonné à la suite de l'assassinat de l'empereur.

41 **Claude** intervient auprès des Alexandrins, en conflit avec les juifs de cette cité égyptienne. La lettre de l'empereur vise à maintenir la paix en préservant à la fois les pratiques traditionnelles des juifs – tout en limitant l'accroissement de leur population dans la ville – et les intérêts de ceux qui s'opposent à eux.

Claude prend la même année un décret d'expulsion dont témoignent **Suétone** et un texte du *Nouveau Testament*, les *Actes des Apôtres* : " *Claude avait ordonné à tous les juifs de quitter Rome* ". On se demande toutefois si cet arrêté ne concerne pas en fait les Chrétiens issus du judaïsme, et si cette décision n'a pas eu un effet limité.



Buste de l'empereur Caligula

66/70 Première guerre juive : Titus prend Jérusalem pour mettre fin aux révoltes. Le Temple est pillé et détruit par les troupes romaines. La liberté religieuse et les droits spécifiques des juifs sont maintenus. Mais ils ne peuvent plus collecter d'argent pour le Temple. Ils sont astreints à un versement obligatoire : le *fiscus Iudaicus*.

81 Domitien fait condamner des convertis de la haute société à la mort ou à l'exil. Leurs biens sont confisqués. Parmi ces nouveaux juifs figurent un consul et un membre de la famille impériale : Rome désapprouve ces conversions dans l'entourage même de l'empereur.

132/135 La révolte de Bar Korba (deuxième guerre judéo-romaine) fait suite à la décision de reconstruire Jérusalem pour y implanter une colonie. Cette rébellion est durement réprimée ; Jérusalem, désormais interdite aux juifs ainsi que la Judée, est rebaptisée *Aelia Capitolina*. Un temple païen y est construit.



Nicolas Poussin, *L'empereur Titus détruit le temple de Jérusalem*

Hadrien fait aussi interdire la circoncision. Cette mesure ne concerne pas seulement les juifs, mais tous ceux qui, dans l'Empire, pratiquent cette coutume rituelle, les prêtres égyptiens par exemple. Les Romains ressentent en effet cet acte comme une véritable mutilation, qu'ils assimilent à la castration.

138 Antonin le Pieux rétablit la légalité de la circoncision au profit des seuls juifs et de leurs descendants. La possibilité de circoncire des convertis est donc exclue.

" La circoncision (est) regardée comme une mutilation contraire aux lois établies et permise aux seuls juifs." (Origène, *Contre Celse*, II, 13)

" Le rescrit du divin (Antonin) le Pieux autorise les juifs à circoncire leurs fils seulement : quant à celui qui l'aura fait sur quelqu'un qui n'est pas de la même religion, on lui infligera la peine réservée aux castrateurs." (*Digest.* XLVIII, 8, 8)



L'empire romain sous Antonin le Pieux 138-161
(www.ac-versailles.fr)